



## Régler les frais d'un etbs de soins pour peronnes âgées

Par **rondreux**, le **11/05/2010** à **19:25**

Bonjour,rnlorsqu'un parent,père ou mère est en maison de retraite ou etbs de soins, les enfants qui ne sont pas imposables sont-ils obligés de régler les dépenses du séjour?

Par **celkle**, le **22/05/2010** à **09:16**

bonjour,rnrnd'après ce que je sais pour avoir travaillé en établissement pour PA, les enfants ne participent selon qu'ils sont imposbles ou pas , mais en fonction de leur revenus! donc ceux qui ont de plus gros revenus participent +, ceux qui ont de moins gros revenus particpent - mais participent quand même.